

Modalités d'accueil des stagiaires en situation de handicap En formation à l'IDSF

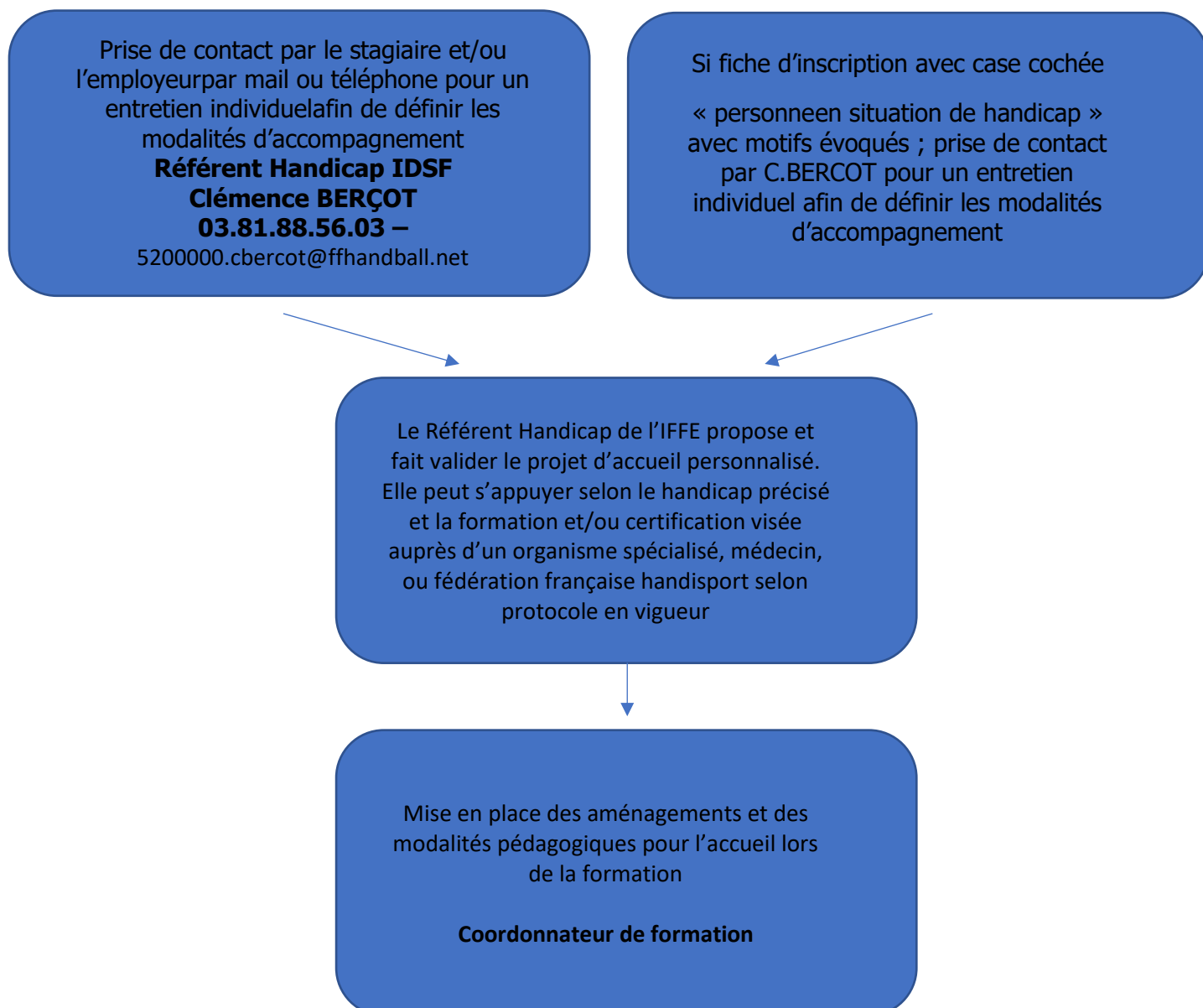
La Loi du 11 février 2005 portant sur l'inclusion, et pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » a mis en avant les principes de non-discrimination et de droit à la compensation du handicap.

Si vous êtes déclaré apprenti en situation de handicap, l'IDF vous accompagne :

- en adaptant et aménageant l'environnement de la formation
- en adaptant les rythmes et les temps de formation
- en adaptant les modalités pédagogiques, les contenus, les supports et les outils

Procédures d'accueil Handicap à l'IDF :

ORGANISATION



L'accueil des personnes en situation de handicap

L'IDSF et la ligue de Handball est habilitée pour recevoir des personnes en situation de handicap. Le site est aménagé afin de permettre une accessibilité aux installations :

- Place de parking à proximité du centre
- Des salles de formation située au rez-de chaussée, aménagée et proche de l'entrée du bâtiment
- 1 ascenseur permettent de desservir les gymnases à l'étage inférieur
- Sanitaires adaptés et proches des salles de formation, disponibles à tous les étages
- Référent handicap présent (à proximité) sur le centre de formation – Clémence BERÇOT
- Une accessibilité directe aux gymnases en rez-de-chaussée